

Débat d'orientation budgétaire 2021

Rapport



Réunion du Conseil de Communauté du 10 mars 2021

SOMMAIRE

LE CADRE REGLEMENTAIRE	6
LE CONTEXTE GENERAL/ SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	10
LE BUDGET PRINCIPAL	17
I. Analyse rétrospective	18
A. Les règles globales de l'équilibre budgétaire	19
B. Les épargnes	21
II. Les orientations budgétaires pour 2020	26
A. Les évolutions globales en fonctionnement et investissement	27
B. Les recettes de fonctionnement	29
C. Les dépenses de fonctionnement	35
D. Les recettes d'investissement	40
E. Les dépenses d'investissement	42
F. Les engagements pluriannuels	45
G. Structure et gestion de la dette	46
LE BUDGET ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT	50
I. Le contexte du transfert de la compétence assainissement	51
A. Les conséquences du transfert de la compétence assainissement au 1 ^{er} janvier 2020	52
II. Les orientations budgétaires pour 2021	55
A. Les tarifs de l'assainissement	56
B. Budget assainissement DSP	57
C. Budget assainissement régie	63

I.	Le contexte du transfert de la compétence eau	69
A.	Les conséquences du transfert de la compétence eau au 1 ^{er} janvier 2020	70
II.	Les orientations budgétaires pour 2021	73
A.	Les tarifs de l'assainissement	74
B.	Budget AEP DSP	75
C.	Budget AEP régie	81
	LE BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	87
A.	Les orientations générales et la Dette	88
B.	Les recettes d'exploitation	90
C.	Les dépenses d'exploitation	91
D.	Les recettes d'investissement	92
E.	Les dépenses d'investissement	93
	LE BUDGET ANNEXE DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES	94
A.	Les dettes et les orientations générales	95
B.	Les recettes d'exploitation	96
C.	Les dépenses d'exploitation	97
D.	Les recettes d'investissement	98
E.	Les dépenses d'investissement	99

LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE D'ATTENSCHWILLER	100
• Les orientations générales pour 2021	101
LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU TECHNOPARC	102
• Faits marquants en 2020 et les orientations générales pour 2021	103
LE RAPPORT RESSOURCES HUMAINES	104
• Evolution de la Fonction Publique Territoriale	105
• Structure des effectifs et évolutions prévisionnelles	107
• Dépenses de personnel	111
• Avantages en nature	113
• Le temps de travail	114

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Les objectifs du DOB

- Présenter les orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière de la collectivité

Dispositions légales

- Le DOB est une étape obligatoire pour toutes les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale
- Le DOB doit intervenir dans un délai n'excédant pas deux mois avant le vote du Budget Primitif
- Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur :
 - Une analyse rétrospective des ratios d'épargne et capacités de désendettement
 - Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues, notamment en matière de concours financiers, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre l'EPCI et ses communes membres
 - Les principaux investissements projetés y compris les engagements pluriannuels
 - Le niveau d'endettement et son évolution
 - Les taux d'imposition
- Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte. Le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Les modifications introduites par la loi NOTRe

- Le DOB doit faire l'objet d'une délibération actée par le Conseil de Communauté
- Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres, et celui des communes au Président de l'EPCI
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs
- Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation de la collectivité.
Le rapport doit cependant contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié
- Lorsqu'un site internet de la collectivité existe, le rapport adressé au Conseil doit être mis en ligne.

Le débat d'orientation budgétaire 2020 porte sur 9 budgets :

- | | |
|--|------------|
| 1. Budget général avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget TTC |
| 2. Budget assainissement / DSP avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget TTC |
| 3. Budget assainissement / Régie avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget HT |
| 4. Budget adduction eau potable / DSP avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget TTC |
| 5. Budget adduction eau potable / Régie avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget HT |
| 6. Budget Ordures Ménagères avec reprise anticipée des résultats n – 1
(Ex Communauté de Communes Porte du Sundgau/ REOM) | Budget TTC |
| 7. Budget annexe de la pépinière d'entreprise à Schlierbach avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget HT |
| 8. Budget de la zone d'activité d'Attenschwiller avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget HT |
| 9. Budget de la zone d'activité « Technoparc » à Hésingue avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget HT |

LE CONTEXTE GENERAL SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. L'économie française à l'épreuve de l'épidémie de la COVID 19

- Les prévisions de croissance pour 2021

Le PIB a chuté de 8,3 % en 2020 et la persistance de l'épidémie en ce début de l'année 2021 compromet la vigueur du rebond attendu qui devrait être limité à 4 % environ selon les dernières anticipations.

- Les prévisions d'inflation pour 2021

L'inflation française s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait principalement être guidée par le prix du pétrole et rester faible en 2021 (+ 0,7 %) et en 2022 (+ 0,6 %).

- Les prévisions pour le taux de chômage en 2021

L'impact de la pandémie sur le marché du travail est impressionnant. Au 3^{ème} trimestre 2020, le nombre de chômeurs (au sens du BIT) atteint 2,7 millions de personnes en augmentation de 628 000 personnes.

Le taux de chômage s'établit à 9 % de la population active. Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail (31 milliards d'euros, soit 1,3 % du PIB), le taux de chômage devrait culminer au dessus de 11 % à la mi 2021 pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin 2022, soit le niveau constaté fin 2019.

- L'impact de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse d'activité et des interventions publiques massives, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4^{ème} projet de la loi de finances rectificative pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

- Les prévisions d'évolution des taux d'intérêt pour 2021

La forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de cette dette en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique de la Banque Centrale Européenne. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester très bas pendant encore un certain temps. Les taux sont restés en territoire négatif jusqu'à l'échéance 10 ans.

2. Les principales mesures relatives aux collectivités locales

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise sanitaire qui perdure début 2021.

L'impact brut devrait être de l'ordre de 20 milliards d'euros sur 3 ans.

La loi des finances pour 2021 institue différentes mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance.

En même temps, des mesures sont prises en faveur de la compétitivité des entreprises qui ont des effets sur le secteur public territorial. La baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production (CFE et TFB) implique une série de mesures de compensation pour les collectivités territoriales.

Hors crise, les mesures de la loi de finances pour 2021 sont dans la continuité des lois de finances précédentes.

A. Fiscalité

➤ Le maintien du calendrier initial de la TH

En 2020, 80 % des ménages n'ont plus payé la TH sur les résidences principales. Les 20 % qui restent assujettis à cet impôt bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 et, en 2023, la TH sur les résidences principales sera définitivement supprimée.

Pour les EPCI, cette suppression sera compensée par l'attribution d'une fraction de TVA. En 2021, le montant de cette fraction de TVA sera égal au produit de TH perçu en 2020.

- Selon le Gouvernement, la crise sanitaire devrait se traduire par une diminution moyenne de 12 % de la CVAE perçue notamment par les EPCI.
- La loi des finances pour 2021 prévoit de moderniser les paramètres de la méthode d'évaluation de la valeur locative des établissements industriels. Cette modernisation a pour objectif de contribuer à une baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, soit une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers des entreprises (TFPB et CFE).

Cette perte de recettes sera compensée par l'Etat sous la forme d'une dotation budgétaire.

B. Les dotation et la péréquation

La loi des finances 2021 n'apporte pas de modification notable aux dotations versées par l'Etat.

- La dotation d'intercommunalité par habitant bénéficie d'une garantie d'évolution comprise entre 95 % et 110 % de la dotation perçue en 2020.
- Comme les années précédentes, la dotation de compensation sera soumise à un écrêtement fixé en 2021 à – 1,86 %.
- La DCRTP sera stable pour les communes et les EPCI
- L'enveloppe globale du FPIC ne connaît pas de modification en 2021 et reste donc figée à 1 milliard d'euros.

La variation du FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal est toutefois fonction des transferts de compétences impactant le Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF), de la modification de la population DGF et de la modification du potentiel fiscal par habitant.

- En 2021, l'indicateur « Potentiel fiscal » est calculé sur la base des chiffres 2020.

En 2022, les indicateurs financiers seront corrigés pour éviter que la suppression de la TH ne déstabilise la répartition actuelle des dotations.

3. Le plan France Relance

Ce plan de relance s'élèvera à 100 milliards d'euros consacrés à trois priorités :

- la transition écologique,
- la compétitivité des entreprises,
- la cohésion sociale et territoriale.

Les mesures qui impacteront les collectivités portent essentiellement sur :

- la rénovation thermique des bâtiments pour 4,5 milliards d'euros,
- les centres de tri et déchets pour 500 millions d'euros,
- les infrastructures et transports, notamment les mobilités au quotidien pour 1,2 milliards d'euros.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. Analyse rétrospective

A. Les règles de l'équilibre budgétaire (Rappels)

Pour qu'il y ait équilibre budgétaire réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est-à-dire avec un solde positif ou nul.

- ⇒ La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul.
L'excédent constituera prioritairement une recette d'investissement qui doit couvrir, le cas échéant, le déficit de la section d'investissement.
- ⇒ La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire :
 - Le montant du remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

- ⇒ Les budgets sont tenus de respecter un principe de sincérité, c'est-à-dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

- ⇒ Le Préfet contrôle en priorité les éléments suivants :
 - L'équilibre comptable entre les deux sections
 - Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

B. Les épargnes

1. Définitions

L'analyse des épargnes de la collectivité s'effectue à travers 3 composantes.

⇒ L'épargne de gestion

Elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement dans son fonctionnement le plus courant.

Elle est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette.

Cet indicateur permet d'analyser l'augmentation ou la diminution des marges de manœuvre d'une collectivité dans son fonctionnement quotidien.

⇒ L'épargne brute

Elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute dégagée a ensuite deux vocations :

- le remboursement du capital de la dette de l'exercice
- l'autofinancement des investissements

Une collectivité est considérée en situation de déséquilibre budgétaire au sens du CGCT (art. 1612-4) si son montant d'épargne brute couplé à ses autres recettes propres d'investissement sur un exercice (hors emprunt) ne lui permet pas de rembourser le capital de la dette sur ce même exercice.

⇒ L'épargne nette ou capacité d'autofinancement

Elle représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice.

Elle est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été déduit le montant du capital de la dette remboursée par la collectivité sur l'exercice.

⇒ La capacité de désendettement (en années) est le rapport entre l'encours de la dette globale et l'épargne brute retraitée.

2. Evolution des épargnes de Saint-Louis Agglomération

Cette évolution est mesurée sur les 4 derniers Comptes Administratifs.

SLA ayant été créée au 01/01/2017, il s'agit donc des 4 premiers Comptes Administratifs de notre collectivité (pour 2017, les comptes administratifs ont été consolidés à périmètre budgétaire constant avec intégration des budgets annexes de la Petite Enfance et de la Maison de Santé de Folgensbourg).

Evolution des épargnes

	2017 (CA)	2018 (CA)	2019 (CA)	2020 (CA prévisionnel)
Recettes réelles de fonctionnement (€)	60 777 021 €	60 532 127 €	65 195 236 €	64 014 046 €
Dépenses réelles de fonctionnement (€)	58 059 008 €	57 276 594 €	58 818 010 €	61 172 487 €
Epargne de gestion courante (€)	3 178 012 €	3 729 720 €	5 465 442 €	3 183 147 €
Epargne brute retraitée (CAF) (€)	2 709 075 €	3 232 382 €	5 009 229 €	2 441 710 €
Remboursements d'emprunts (€)	2 209 505 €	2 313 837 €	2 255 405 €	2 223 420 €
Epargne nette (€)	499 570 €	918 545 €	2 753 824 €	218 290 €
Encours de la dette (€)	39 601 992 €	37 055 307 €	34 837 815 €	32 598 957 €
Capacité de désendettement	14,6 années	11,5 années	7,0 années	13,4 années

3. Commentaires

La crise sanitaire de la COVID 19 a fortement impacté les épargnes de Saint-Louis Agglomération.

- Du côté des recettes de fonctionnement, les pertes sur les produits des services, du domaine et sur les ventes diverses (piscine, déchets ménagers, multi-accueil...) peuvent être estimés à 950 000 €.

Par ailleurs, les dotations, subventions et participations reçues ont été minorées de 210 000 € par rapport aux prévisions budgétaires.

Soit une minoration globale des recettes égale à 1 160 000 €.

Ces pertes de produits n'ont fait l'objet d'aucune compensation de l'Etat.

- Les produits fiscaux perçus ont été conformes aux prévisions budgétaires mais leur progression a été très faible par rapport aux produits encaissés en 2019 (+ 0,7 %) alors qu'ils avaient progressé de 6,4 % entre 2018 et 2019.
- Du côté des dépenses de fonctionnement, il faut relever :
 - Que les charges de personnel ont évolué conformément aux prévisions et que les collectivités territoriales n'ont pas bénéficié du dispositif du chômage partiel en contrepartie des fermetures administratives de certains services (notamment les piscines publiques).

- que Saint-Louis Agglomération a pris en charge pour un montant de 376 000 € les pertes de recettes subies par le délégataire du réseau de transport public Distribus. Cette prise en charge n'a pas été compensée par l'Etat.

Globalement, l'impact financier (minoration des recettes de fonctionnement + augmentation des dépenses de fonctionnement) peut être évalué à 1 534 000 €, avec une dégradation corollaire des épargnes de Saint-Louis Agglomération.

En « neutralisant » l'effet COVID 19, l'épargne brute aurait été égale à 3 975 710 € et la capacité de désendettement aurait été ramenée à 8,2 années.

Enfin, il convient de souligner que les indicateurs d'épargne ne prennent pas en compte les excédents de fonctionnement reportés, soit 5 165 000 € au 1^{er} janvier 2021, qui doivent être affectés prioritairement au déficit d'investissement constaté au 31/12/2020 soit 2 660 000 €.

II. Les orientations budgétaires pour 2021

A. Evolutions globales en fonctionnement et en investissement

1. Section de fonctionnement

a. Dépenses et recettes de fonctionnement en 2020 (CA prévisionnel)

Recettes de fonctionnement de l'exercice	64 106 275,10 €
Excédent de fonctionnement reporté	5 058 158,40 €
Total des recettes de fonctionnement	69 164 433,50 €
Total des dépenses de fonctionnement	63 998 562,09 €
Solde de la section de fonctionnement	+ 5 165 871,41 €

- b. Les **recettes et les dépenses de fonctionnement prévisionnelles** pour 2021 sont estimées à **67 453 000 €** contre 69 910 158 € au BP 2020, soit - 3,5 %

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1,45 % alors que les recettes réelles de fonctionnement sont quasiment stables (-0,09 %).

2. Section d'investissement

a. Exécution des dépenses et recettes d'investissement en 2020 (CA prévisionnel)

1)	Recettes d'investissement de l'exercice	12 078 328,99 €
	Excédent d'investissement reporté	-
	Total des recettes d'investissement	12 078 328,99 €
2)	Dépenses d'investissement de l'exercice	11 154 925,05 €
	Déficit d'investissement reporté	3 583 299,11 €
	Total des dépenses d'investissement	14 738 224,16 €
	Déficit d'investissement (hors restes à réaliser)	- 2 659 898,17 €
3)	Restes à réaliser en dépenses 2020	7 546 230,83 €
4)	Restes à réaliser en recettes 2020	7 700 143,47 €
	Solde des restes à réaliser	+ 153 912,64 €
	Solde de la section d'investissement	- 2 505 985,53 €

b. Les dépenses d'investissement prévisionnelles pour 2021 sont évaluées à **22 385 000 €** dont :

- **12 206 000 €** de dépenses nouvelles
- **7 519 000 €** en restes à réaliser
- **2 660 000 €** au titre du déficit de l'année n-1

Les recettes d'investissement prévisionnelles pour 2021 sont évaluées à **22 385 000 €** dont :

- **14 685 000 €** de recettes nouvelles
- **7 700 000 €** en restes à réaliser

B. Les recettes de fonctionnement (en €)

	Orientations 2021	%	BP 2020	BP + BS 2020	CA prév. 2020
Atténuations de charges	150 000 €		100 000 €	100 000 €	148 347 €
Produits des services, du domaine et des ventes	3 100 000 €		3 474 500 €	2 520 900 €	2 433 303 €
Impôts et taxes	47 353 000 €		47 236 500 €	47 291 800 €	47 336 238 €
Dotations et participations	13 000 000 €		12 877 400 €	12 666 200 €	12 674 091 €
Autres produits de gestion courante	900 000 €		872 600 €	871 400 €	860 976 €
Produits exceptionnels	180 000 €		240 000 €	570 528 €	561 088 €
TOTAL RECETTES REELLES	64 683 000 €		64 801 000 €	64 020 828 €	64 014 043 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000 €		51 000 €	54 469 €	49 805 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	64 768 000 €		64 852 000 €	64 075 297 €	64 063 848 €
Report de l'exercice n-1	2 685 000 €		5 058 158 €	5 058 158 €	5 058 158 €
TOTAL	67 453 000 €		69 910 158 €	69 133 455 €	69 122 006 €

Les orientations budgétaires pour les **recettes de fonctionnement** reposent sur les hypothèses suivantes :

- 1) une diminution de 374 000 € (- 10,7 %) **des produits des services, du domaine et des ventes** pour tenir compte de la persistance de la crise sanitaire de la COVID 19 qui impacte notamment les produits perçus par le service des Sports (piscines) et le service des déchets ménagers,
- 2) une quasi stabilité **des recettes fiscales** (impactées par la poursuite du dispositif de suppression de la TH (remplacée par une fraction de TVA) et de la mise en œuvre de l'allègement de la CFE et du FB au profit des entreprises. Cet allègement devrait être compensé par l'Etat au moyen d'une dotation « dynamique ».

Les bases d'imposition pour 2021 n'ont pas été communiquées à ce jour et **elles ne seront disponibles que fin mars 2021.**

Néanmoins, l'évolution des recettes fiscales tient également compte

- de la revalorisation générale de 0,2 % (0,9 % en 2020) des bases de FB, FNB, CFE et TEOM et d'une revalorisation des bases physiques estimée quant à elle à 0,2 %,
- des informations déjà fournies par la DGFIP pour la CVAE et la CFE des établissements dominants sur le territoire de Saint-Louis Agglomération,

- du maintien des taux cibles votés par le Conseil de Communauté dans le cadre d'une intégration fiscale progressive de 8 ans à compter de 2017 soit :
 - 3,60 % pour la TFPB
 - 10,45 % pour la TFPNB
 - 24,85 % pour la CFE
- du maintien des taux de la TEOM, soit 10,98 % pour les communes de l'ex Communauté de Communes du Pays de Sierentz et 11,49 % pour les communes de l'ex Communauté d'Agglomération des Trois Frontières
- d'où les produits estimés pour 2021 repris dans le tableau de synthèse suivant :

Produits fiscaux

	BP 2020	CA 2020	Orientations 2021
TH / Fraction TVA	6 000 000 €	5 949 450 €	5 973 000 €
FB / Compensation	4 835 000 €	4 933 259 €	4 952 000 €
FNB	150 000 €	149 409 €	149 000 €
Ta FNB	168 000 €	161 441 €	161 000 €
CFE / Compensation	15 624 000 €	15 634 742 €	15 807 000 €
CVAE	7 520 000 €	7 557 228 €	7 145 000 €
IFER	1 000 000 €	1 005 966 €	1 005 000 €
TASCOM	1 160 000 €	1 004 000 €	1 160 000 €
GIR	851 000 €	851 000 €	851 000 €
TEOM	9 256 000 €	9 558 125 €	9 596 000 €
Taxe Gémapi	134 000 €	134 230 €	154 000 €
Taxe de séjour	190 000 €	143 602 €	150 000 €
Autres impôts et taxes	350 000 €	234 893 €	250 000 €
TOTAL Fiscalité	47 238 000 €	47 317 345 €	47 353 000 €

En matière de fiscalité, il faudra, notamment, en 2021 :

- Mesurer les conséquences de la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui sera totalement supprimée en 2023 ;
- Suivre les conséquences, à l'échelon du territoire de Saint-Louis Agglomération, des décisions prises pour alléger les cotisations de la FB et de CFE des entreprises ;
- Finaliser la réflexion sur le remplacement de la REOM perçue auprès des habitants de l'ex Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

L'harmonisation devra intervenir avant le 1^{er} janvier 2023 et elle pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une intégration fiscale progressive dont la durée ne peut excéder les 10 ans.

- 3) **Les dotations, subventions et participations** devraient progresser de 133 000 € (+ 0,95 %) par rapport au BP 2020 en raison notamment,
- de la compensation versée au titre du régime fiscal spécial de la zone suisse de l'EAP, soit un montant de 2 232 000 €, stable par rapport au BP 2020,
 - d'une progression prévisionnelle de la dotation d'intercommunalité estimée à 61 000 € (603 000 € au BP 2021 contre 542 000 € au BP 2020),
 - d'une diminution prévisionnelle de 90 000 € de la dotation de compensation (5 004 000 € au BP 2021 contre 5 089 000 € au BP 2020),
 - d'une augmentation prévisionnelle des allocations compensatrices (à dispositif réglementaire constant) de 53 000 € (572 000 € au BP 2021 contre 519 000 € au BP 2020)
- 4) **Les autres produits (atténuation de charges, autres produits de gestion courante et produits exceptionnels)** devraient progresser d'environ 17 000 € d'une année sur l'autre (1 230 000 € au BP 2021 contre 1 213 000 € au BP 2020)
- 5) Le report de l'exercice antérieur est égal à 2 685 000 €

C. Les dépenses de fonctionnement (en €)

	Orientations 2021	%	BP 2020	BP + BS 2020	CA prév. 2020
Charges à caractère général	14 000 000 €		14 118 000 €	14 171 600 €	12 970 598 €
Charges de personnel	12 569 000 €		11 969 000 €	11 929 000 €	11 531 665 €
Atténuations de produits	26 341 000 €		26 214 500 €	26 341 000 €	26 325 887 €
Autres charges de gestion courante	9 850 000 €		9 417 550 €	9 552 150 €	9 441 658 €
Charges financières	600 000 €		550 000 €	552 000 €	517 415 €
Charges exceptionnelles	100 000 €		283 500 €	396 800 €	385 261 €
TOTAL DEPENSES REELLES	63 460 000 €		62 552 550 €	62 942 550 €	61 172 484 €
Virement à la section d'investissement	1 632 000 €		4 916 608 €	3 316 608 €	-
Amortissements et différences sur réalisations	2 361 000 €		2 441 000 €	2 874 297 €	2 826 075 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 993 000 €		7 357 608 €	6 190 905 €	2 826 075 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	67 453 000 €		69 910 158 €	69 133 455 €	63 998 559 €

Les orientations budgétaires pour 2021 pour les **dépenses de fonctionnement** tiennent compte des évolutions suivantes :

- 1) **Les charges à caractère général** diminuent de 118 000 € entre les orientations 2021 et le BP 2020. Cette évolution négative tient compte des crédits effectivement consommés en 2020, soit 12 970 000 €.

La marge de 1 030 000 € (14 000 000 € aux orientations 2021 contre 12 970 000 € au CA prévisionnel de 2020) permet de faire face, notamment

- à l'augmentation des prix estimée à + 1 % en 2021
- à l'augmentation des charges générées par les services et équipements de Saint-Louis Agglomération
- à l'augmentation des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers
- au coût des études diligentées par Saint-Louis Agglomération dans divers domaines (santé, tourisme, emploi, développement économique....)

2) **Les charges de personnel** correspondent à l'ensemble des charges de personnel de Saint-Louis Agglomération, budget général et budgets annexes confondus.

Elles devraient progresser de 600 000 € dont

+ 425 000 € net pour le budget principal

+ 175 000 € refacturés aux budgets annexes (eau, assainissement, déchets ménagers, pépinière d'entreprises)

- L'augmentation des charges de personnel tient compte
 - ⇒ de l'indice GVT (Glissement Vieillesse Technicité) applicable à la Fonction Publique Territoriale égal à + 1 %
 - ⇒ de la poursuite de la mise en œuvre du Protocole sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) avec une revalorisation des grilles indiciaires des catégories A,B et C
 - ⇒ du renforcement de certains services fonctionnels et opérationnels de Saint-Louis Agglomération (renforcement de l'équipe de propreté urbaine, renforcement du personnel de la Médiathèque et du service jeunesse, création d'un emploi au service des affaires juridiques, création d'un poste de chargé de mission « mutualisation », recrutement de chargés de mission « eau » et « développement rural », recrutement de 2 agents affectés à la Maison des services publics à Sierentz. , emploi affecté au territoire de santé...)
Ces 5 derniers emplois bénéficient d'aides de l'Agence de l'eau, de l'Etat et de l'ARS
 - ⇒ du différé de recrutements et la prise en charge sur une année pleine des postes créés au courant de l'année 2020

- 3) **Les atténuations de produits** devraient augmenter de 126 500 € par rapport au BP 2020 en raison de l'augmentation du FPIC constatée en 2020
- 4) **Les autres charges de gestion courante** augmentent de 432 000 € pour tenir compte, notamment, du coût du développement du réseau de transports urbains Distribus
- 5) **Les charges financières** augmentent de 50 000 € par rapport au BP 2020 et de 82 500 € par rapport au CA 2020 en raison de la souscription de 2 emprunts d'un montant total de 6 000 000 € qui seront mobilisés au plus tard le 1^{er} juillet 2021

- 6) **Le virement à la section d'investissement** est prévisionnellement réduit à 1 632 000 € contre 3 316 608 € en 2020 (BP + BS).

Cette diminution est la conséquence de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et de la quasi stabilité des recettes de fonctionnement.

Au total les capacités prévisionnelles d'autofinancement (**virement + amortissements**) s'établissent à 3 993 000 €.

Elles couvrent le montant du remboursement annuel de la dette égal à 2 695 000 € et le solde est affecté aux dépenses nouvelles d'investissement au même titre que le FCTVA, les subventions d'investissement reçues, les cessions éventuelles...

D. Les recettes d'investissement

	Orientations pour 2021 (€)
FCTVA	1 300 000 €
Affectation du résultat	2 506 000 €
Subventions	1 500 000 €
Cessions	200 000 €
Emprunts	5 000 000 €
Virement de la SF	1 632 000 €
Amortissements et opérations patrimoniales	2 547 000 €
TOTAL RECETTES NOUVELLES	14 685 000 €
Restes à réaliser en recettes	7 700 000 €
Excédent d'investissement reporté	-
TOTAL GENERAL	22 385 000 €

Les **recettes d'investissement nouvelles** pour 2021 sont évaluées à 14 685 000 € (contre 14 750 000 € prévues au DOB pour 2020), soit :

- 1 300 000 € au titre du FCTVA
- 2 506 000 € d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice n-1
- 1 500 000 € de subventions diverses dont 300 000 € escomptées du Plan de relance
- 200 000 € de produit des cessions
- 2 547 000 € au titre des amortissements et des opérations patrimoniales
- 1 632 000 € de virement de la section de fonctionnement
- 5 000 000 € de produits d'emprunts nouveaux

Les **restes à réaliser en recettes d'investissement** représentent un montant de 7 700 000 € dont

- ⇒ 6 000 000 € d'emprunts souscrits avant le 31 décembre 2020 et qui ne seront mobilisés qu'en 2021 (au plus tard le 30/06/2021)
- ⇒ 1 609 000 € de subventions à percevoir notamment au titre du financement du Tram 3, (soldes Ville de Saint-Louis et Interreg), du parc des carrières, du giratoire du Boulevard d'Alsace à Huningue, du giratoire sur la CD entre Hésingue, Blotzheim, de la DSIL
- ⇒ 91 000 € au titre des opérations pour compte de tiers

E. Les dépenses d'investissement

	Orientations pour 2021 (€)
Dettes	2 695 000 €
Fonds de concours et subventions d'investissement	1 327 000 €
THD	1 173 000 €
Acquisitions foncières	85 000 €
Acquisitions diverses	1 242 000 €
Etudes	728 000 €
Pistes cyclables / Tourisme	1 396 000 €
Bâtiments / Installations	1 330 000 €
Voirie / Infrastructures	2 230 000 €
TOTAL DEPENSES NOUVELLES	12 206 000 €
Restes à réaliser en dépenses	7 519 000 €
Déficit d'investissement reporté	2 660 000 €
TOTAL GENERAL	22 385 000 €

Les **dépenses d'investissement nouvelles** pour 2021 sont évaluées à 12 206 000 € (contre 12 402 000 € prévus au DOB pour 2020), soit

- 2 695 000 € pour le remboursement de la dette à long terme
- 1 327 000 € pour les fonds de concours et les subventions d'investissement y compris notamment 102 000 € pour la prime vélo et 358 000 € pour les logements sociaux
- 1 173 000 € pour le déploiement de la fibre optique dans les communes membres
- 85 000 € pour les acquisitions foncières
- 1 242 000 € pour les acquisitions diverses pour l'ensemble des services communautaires
- 728 000 € pour les études (Quartier des Lys, ZA Ranspach-le-Bas, Sierentz, Kembs et à Hésingue...)
- 1 396 000 € pour les pistes cyclables (Leymen, Canal de Huningue entre Rosenau et Kembs...) et le tourisme
- 1 330 000 € pour les bâtiments (piscines, Cosec, Pépinière d'entreprises, Maison du Lertzbach, Antenne de Hagenthal-le-Bas, Pôle des Services Publics à Sierentz et à Saint-Louis...)
- 2 230 000 € pour la voirie et les infrastructures (zones d'activité, pôle santé...)

Les dépenses d'investissement en restes à réaliser portent sur un montant global de 7 519 000 € soit, par ordre décroissant :

- Voirie	2 135 000 €
- Subventions d'équipement et fonds de concours	1 177 000 €
- Administration générale	1 068 000 €
- Etudes diverses	920 000 €
- Service des Sports	749 000 €
- Service des Déchets Ménagers	655 000 €
- Fonds de résistance/ Région – COVID	160 000 €
- Service Enfance et Jeunesse	158 000 €
- Service Patrimoine	136 000 €
- Pistes cyclables/ Tourisme	112 000 €
- Service Urbanisme/ Aménagement/ SIG	84 000 €
- Acquisitions foncières	60 000 €
- Service des Transports	53 000 €
- Médiathèque	30 000 €
- Service développement économique	22 000 €

F. Les engagements pluriannuels

Les engagements pluriannuels portant sur le déploiement de la fibre optique et sur l'attribution de fonds de concours aux communes membres (2018 / 2020) arrivent à échéance en 2021.

Aucun nouvel engagement pluriannuel n'a été acté à ce jour par le Conseil de Communauté.

G. Structure et gestion de la dette

1. Etat de la dette au 01/01/2021

L'encours de la dette au titre du Budget Principal qui comprend 32 emprunts est égal à 32 598 957 € (34 837 815 € au 01/01/2020)

- La dette par habitant s'établit à 398 € par habitant (432 € au 01/01/2020)

Le taux d'intérêt moyen de la dette globale est égal à 1,50 %.

La durée de vie résiduelle de la dette est égale à 10 ans et 01 mois.

La durée de vie moyenne de la dette est égale à 5 ans et 5 mois.

2. Structure de la dette par type de taux

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	26 319 494 €	80,74%	1,53%
Variable	933 333 €	2,86%	2,15%
Livret A	5 346 130 €	16,40%	1,25%
Ensemble de risque	32 598 957 €	100%	1,60%

La dette au 01/01/2021 ne comprend aucun emprunt à taux structuré.

Tous les emprunts sont des emprunts à taux fixes ou à taux variables et sont donc considérés sans risque selon la charte de bonne conduite (Echelle Gissler).

3. Structure de la dette par établissements prêteurs

Prêteurs	Capital restant dû	% du CRD
Caisse d'épargne	16 829 029 €	51,62%
Caisse des Dépôts et Consignations	6 279 463 €	19,26%
Crédit Mutuel	3 933 969 €	12,07%
Banque Postale	2 999 346 €	9,20%
SFIL / CAFFIL	2 499 330 €	7,67%
Autres prêteurs	57 820 €	0,18%
TOTAL	32 598 957 €	100%

En 2020, Saint-Louis Agglomération n'a souscrit aucun nouvel emprunt.

En 2021, le remboursement du capital représentera un montant de 2 637 000 €

En 2021, il est prévu de souscrire un nouvel emprunt de 5 000 000 €.

4. Structure de la dette par année (€)

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	26 045 318 €	18 355 990 €	16 447 886 €	14 601 403 €	13 089 673 €	7 046 261 €
Capital payé sur la période	13 270 664 €	1 912 022 €	1 902 353 €	1 808 295 €	1 347 051 €	1 063 749 €
Intérêts payés sur la période	459 879 €	355 214 €	312 794 €	270 710 €	232 322 €	134 528 €
Taux moyen sur la période	1,60%	1,85%	1,81%	1,76%	1,74%	1,87%

LES BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT

I. Le contexte de transfert de la compétence assainissement

A. Les conséquences du transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020

- ⇒ Au 31.12.2019 Saint-Louis Agglomération exerçait la totalité de la compétence assainissement sur le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération des 3 Frontières (en DSP) et le traitement des eaux usées sur le territoire de l'ex communauté de communes du Pays de Sierentz (en régie).

La compétence n'était pas exercée sur les communes de l'ex Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

- ⇒ Les compétences qui n'étaient pas exercées par Saint-Louis Agglomération étaient exercées par 28 entités (7 syndicats et 21 communes).

Sur le plan budgétaire, les opérations relevant de la compétence de Saint-Louis Agglomération étaient reprises dans un seul budget annexe Assainissement – DSP (TTC).

- ⇒ La loi NOTRe du 07/08/2015 a rendu obligatoire le transfert de la compétence Assainissement à Saint-Louis Agglomération à la date du 01/01/2020.
- ⇒ Par délibération du 23 janvier 2020, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a décidé de ne pas déléguer sa compétence aux Syndicats dont le périmètre est inclus en totalité sur son territoire. Le Préfet du Haut-Rhin a donc décidé de les dissoudre.

Cette dissolution ne concernait pas le SIA de Dietwiller regroupant 3 communes de SLA (Landser, Schlierbach et Steinbrunn-le-Haut) et 3 communes de la M2A (Bruebach, Dietwiller et Steinbrunn-le-Bas).

- ⇒ A compter du 1^{er} janvier 2020, l'exercice de la compétence Assainissement n'était donc plus exercée que par 2 entités :
 - Saint-Louis Agglomération
 - SIA de Dietwiller

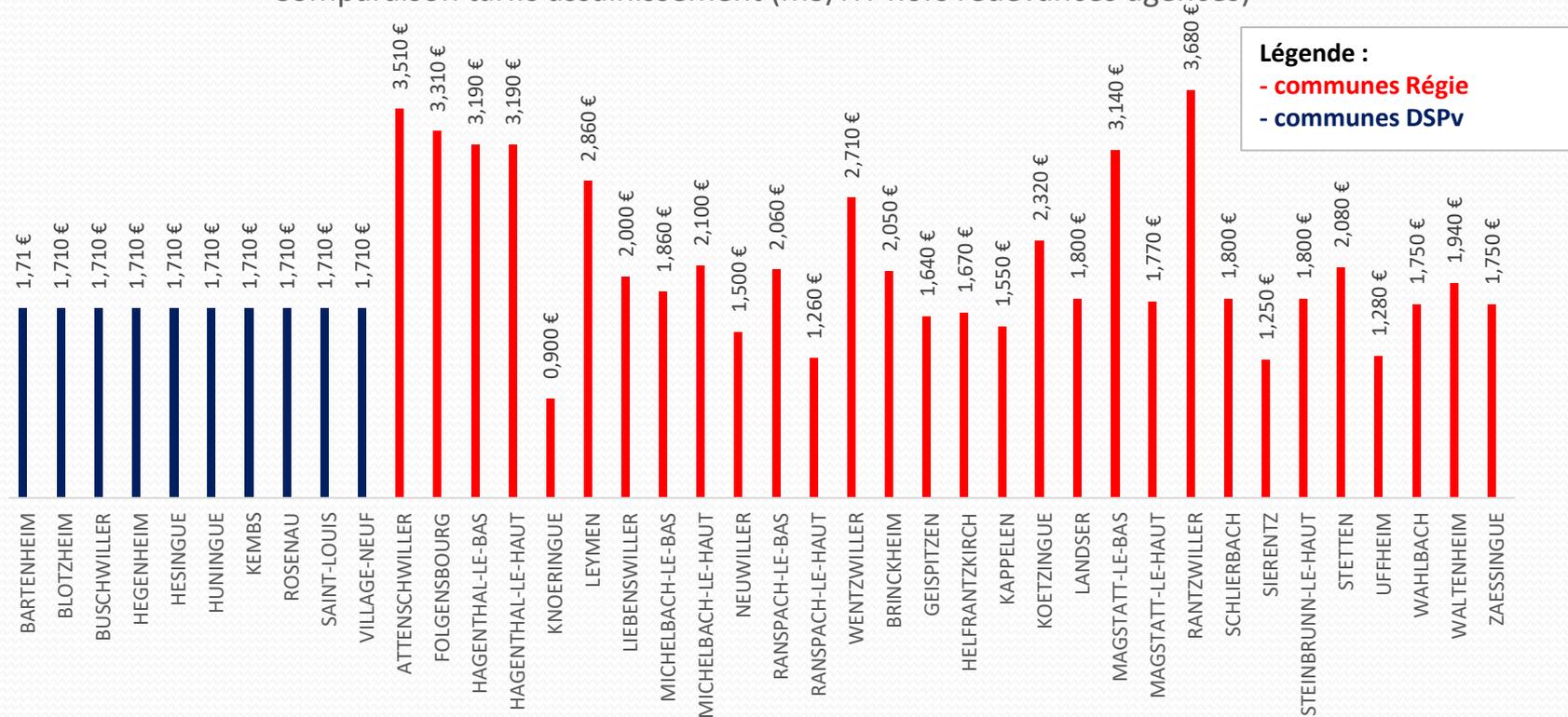
- ⇒ En 2020, la compétence Assainissement sur le territoire de Saint-Louis Agglomération a donc été exercée
 - Par DSP pour les 10 communes de l'ex CA3F
 - En régie pour 27 autres communes de SLA
 - En régie pour les 3 communes de SLA relevant de la compétence du SIA de Dietwiller
- ⇒ La règlementation impose que les opérations comptables soient retracées dans des budgets annexes distincts pour les opérations relevant d'une DSP et celles relevant de la REGIE
- ⇒ Par délibération en date du 13 novembre 2019, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a donc créé :
 - Un budget annexe « Assainissement – Régie » (budget HT) et maintenu
 - Un budget annexe « Assainissement – DSP » (budget TTC)
- ⇒ Au 1^{er} janvier 2021 est intervenue la dissolution du SIA de Dietwiller et l'intégralité de la compétence Assainissement est donc assurée par Saint-Louis Agglomération sur ses 40 communes membres
 - Par DSP pour les 10 communes de l'ex CA3F
 - En régie pour les 30 autres communes de SLA

II. Les orientations budgétaires pour 2021

A. Les tarifs de l'assainissement

Les orientations budgétaires pour 2021 ont été bâties à tarification (HT et hors redevances d'agences) de l'Assainissement inchangée par rapport à 2020.

Comparaison tarifs assainissement (m3/HT hors redevances agences)



B. Budget Assainissement DSP (TTC)

1. Les recettes d'exploitation

Nature des recettes	Orientations 2021	BP 2020	BP + BS 2020	CA prévisionnel 2020
Vente de produits	3 361 000 €	4 545 000 €	3 731 000 €	2 844 553 €
Subventions d'exploitation	50 000 €	100 000 €	50 000 €	112 345 €
Autres produits de gestion courante	5 000 €	5 000 €	2 282 000 €	0 €
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels	420 000 €	0 €	0 €	2 300 969 €
Total recettes réelles	3 836 000 €	4 650 000 €	6 063 000 €	5 257 867 €
Opérations de transferts entre sections	430 000 €	440 000 €	440 000 €	418 114 €
Total des recettes d'ordre	430 000 €	440 000 €	440 000 €	418 114 €
Excédent reporté	150 000 €	1 558 955 €	1 558 955 €	1 558 955 €
TOTAL GÉNÉRAL	4 416 000 €	6 648 955 €	8 061 955 €	7 234 936 €

2. Les dépenses d'exploitation

Nature des dépenses	Orientations 2021	BP 2020	BP + BS 2020	CA prévisionnel 2020
Charges à caractère général	574 000 €	1 289 000 €	2 275 000 €	1 994 552 €
Autres charges de gestion courante	1 200 000 €	1 000 000 €	1 150 000 €	1 037 379 €
Charges financières	550 000 €	390 000 €	390 000 €	344 899 €
Charges exceptionnelles	10 000 €	1 661 955 €	1 666 955 €	1 604 187 €
Total dépenses réelles	2 334 000 €	4 340 955 €	5 481 955 €	4 981 017 €
Virement à la section d'investissement	1 000 €	208 000 €	504 000 €	-
Amortissements	2 081 000 €	2 100 000 €	2 076 000 €	2 054 945 €
Total dépenses d'ordre	2 082 000 €	2 308 000 €	2 580 000 €	2 054 945 €
TOTAL GÉNÉRAL	4 416 000 €	6 648 955 €	8 061 955 €	7 035 962 €

Observation :

Les frais de personnel du service imputés au budget principal 2021 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général pour un montant de 350 000 €

3. Les recettes d'investissement

Nature des recettes	Orientations 2021
Subventions d'investissement	150 000 €
Emprunts et dettes assimilées	0 €
Dotations, fonds divers et réserves	0 €
Autres immobilisations financières	246 000 €
Opérations pour compte de tiers	0 €
Total recettes réelles	396 000 €
Virement de la section d'exploitation	1 000 €
Dotations aux amortissements	2 081 000 €
Opérations patrimoniales	406 000 €
Total recettes d'ordre	2 488 000 €
Excédent reporté	966 000 €
Restes à réaliser	0 €
TOTAL GÉNÉRAL	3 850 000 €

4. Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2021
Immobilisations incorporelles	30 000 €
Immobilisations corporelles	626 000 €
Immobilisations en cours	500 000 €
Emprunts et dettes assimilées	900 000 €
Travaux pour compte de tiers	0 €
Total dépenses réelles	2 056 000 €
Opérations de transfert entre sections	430 000 €
Opérations patrimoniales	406 000 €
Total dépenses d'ordre	836 000 €
Déficit reporté	0 €
Restes à réaliser	958 000 €
TOTAL GÉNÉRAL	3 850 000 €

5. La dette du budget annexe Assainissement – DSP

5.1. Etat de la dette au 01/01/2021

L'encours de la dette relevant de ce budget annexe qui comprend 6 emprunts est égal à 9 369 260 €.

Le taux moyen de cette dette est égale à 3,57 %.

La durée de vie résiduelle de cette dette est égale à 11 ans et 5 mois.

La durée de vie moyenne de cette dette est égale à 6 ans et 2 mois.

5.2. Structure de la dette par type de taux

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	9 369 260 €	100%	3,57%
Variable	0 €	0%	0%
Total	9 369 260 €	100%	3,57%

Tous les emprunts sont des emprunts à taux fixes et sont donc considérés sans risque selon la charte de bonne conduite (Echelle Gissler).

Fin 2021, ils n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour financer l'investissement relevant de ce budget annexe.

5.3. Structure de la dette par établissements prêteurs

Prêteurs	Capital restant dû	% du CRD
DEXIA CL	7 831 928 €	83,59%
SFIL CAFFIL	1 450 000 €	15,48%
Agence de l'eau	87 332 €	0,93%
Ensemble	9 369 260 €	100%

5.4. Dette par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	8 774 088 €	7 859 785 €	6 993 679 €	6 104 907 €	5 190 534 €	976 952 €
Capital payé sur la période	894 078 €	916 348 €	866 981 €	891 200 €	916 459 €	119 683 €
Intérêts payés sur la période	331 406 €	299 407 €	266 441 €	232 656 €	197 445 €	6 803 €
Taux moyen sur la période	3,51%	3,50%	3,45%	3,39%	3,29%	0,63%

C. Budget Assainissement régie (HT)

1. Les recettes d'exploitation

Nature des recettes	Orientations 2021	BP 2020	BP + BS 2020	CA prévisionnel 2020
Vente de produits	4 302 000 €	2 962 000 €	4 592 000 €	3 220 303 €
Subventions d'exploitation	30 000 €	30 000 €	30 000 €	66 464 €
Autres produits de gestion courante	3 000 €	0 €	0 €	0 €
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels	0 €	1 539 954 €	2 236 460 €	2 233 319 €
Total recettes réelles	4 335 000 €	4 531 954 €	6 858 460 €	5 520 086 €
Opérations de transferts entre sections	671 000 €	770 000 €	675 000 €	658 180 €
Total des recettes d'ordre	671 000 €	770 000 €	675 000 €	658 180 €
Excédent reporté	940 000 €	0 €	322 025 €	322 025 €
TOTAL GÉNÉRAL	5 946 000 €	5 301 954 €	7 855 485 €	6 500 291 €

2. Les dépenses d'exploitation

Nature des dépenses	Orientations 2021	BP 2020	BP + BS 2020	CA prévisionnel 2020
Charges à caractère général	1 715 000 €	2 031 500 €	1 735 649 €	1 233 659 €
Autres charges de gestion courante	0 €	200 000 €	200 000 €	7 454 €
Charges financières	546 000 €	452 000 €	455 000 €	452 296 €
Charges exceptionnelles	512 000 €	10 000 €	2 308 296 €	2 298 296 €
Total dépenses réelles	2 773 000 €	2 693 500 €	4 698 945 €	3 991 705 €
Virement à la section d'investissement	1 515 000 €	1 408 454 €	1 588 040 €	0 €
Amortissements	1 658 000 €	1 200 000 €	1 568 500 €	1 568 500 €
Total dépenses d'ordre	3 173 000 €	2 608 454 €	3 156 540 €	1 568 500 €
TOTAL GÉNÉRAL	5 946 000 €	5 301 954 €	7 855 485 €	5 560 205 €

Observation :

Les frais de personnel du service imputés au budget général 2021 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général pour un montant de 500 000 €

3. Les recettes d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2021
Subventions d'investissement	150 000 €
Emprunts	0 €
Dotations, fonds divers et réserves	20 000 €
Autres immobilisations financières	0 €
Opérations pour compte de tiers	0 €
Total des recettes réelles	170 000 €
Virement de la section de fonctionnement	1 515 000 €
Dotations aux amortissements	1 658 000 €
Opérations patrimoniales	58 000 €
Total des recettes d'ordre	3 231 000 €
Excédent reporté	922 000 €
Restes à réaliser	0 €
Total général	4 323 000 €

4. Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2021
Immobilisations incorporelles	50 000 €
Immobilisations corporelles	400 000 €
Immobilisations en cours	1 519 000 €
Emprunts et dettes assimilées	913 000 €
Travaux pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles	2 882 000 €
Opérations de transfert entre sections	671 000 €
Opérations patrimoniales	58 000 €
Total des dépenses d'ordre	729 000 €
Déficit reporté	0 €
Restes à réaliser	712 000 €
Total général	4 323 000 €

5. La dette du budget annexe Assainissement – Régie

5.1. Etat de la dette au 01/01/2021

L'encours de la dette relevant de ce budget annexe qui comprend 46 emprunts est égal à 10 934 848 €.

Le taux moyen de cette dette est égal à 3,89 %.

La durée de vie résiduelle de cette dette est égale à 13 ans et 4 mois.

La durée moyenne de cette dette est égale à 7 ans et 6 mois.

5.2. Structure de la dette par type de taux

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	10 681 348 €	97,68%	3,97%
Variable	253 464 €	2,32%	0,11%
Total	10 934 848 €	100%	3,89%

Tous les emprunts sont des emprunts à taux fixes et sont donc considérés sans risque selon la charte de bonne conduite (Echelle Gissler).

Fin 2021, ils n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour financer l'investissement relevant de ce budget annexe.

5.3. Structure de la dette par établissements prêteurs

Prêteurs	Capital restant dû	% du CRD
Caisse d'épargne	3 949 871 €	36,12%
Crédit Mutuel	3 943 286 €	36,06%
Crédit foncier de France	1 618 432 €	14,80%
Dexia CL	520 819 €	4,76%
Autres prêteurs	902 440 €	8,25%
TOTAL	10 934 848 €	100%

5.4. Dette par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	10 564 887 €	9 749 905 €	8 915 131 €	8 109 784 €	7 362 091 €	3 779 058 €
Capital payé sur la période	823 994 €	821 828 €	847 041 €	742 330 €	749 150 €	712 957 €
Intérêts payés sur la période	412 012 €	381 096 €	350 103 €	320 550 €	293 089 €	159 564 €
Taux moyen sur la période	3,84%	3,85%	3,86%	3,88%	3,90%	4,05%

I. Le contexte de transfert de la compétence eau

A. Les conséquences du transfert de la compétence Eau au 1^{er} janvier 2020

⇒ Au 1^{er} janvier 2020, Saint-Louis Agglomération exerçait en régie une compétence limitée à la production et à l'adduction d'eau potable pour 11 communes de l'ex Communauté du Pays de Sierentz (Sierentz, Uffheim, Koetzingue, Rantzwiller, Stetten, Kappelen, Brinckheim, Helfrantzkirch, Magstatt-le Haut, Magstatt-le-Bas, Steinbrunn-le-Haut).

Le service fournissait également les communes de Kembs, le Syndicat du BAKERO, le Syndicat de Schlierbach / Waltenheim / Geispitzen / Landser / Dietwiller, le Syndicat de Wahlbach / Zaessingue, la commune de Steinbrunn-le-Haut, la commune de Steinbrunn-le-Bas, le Syndicat des 2 Ranspach et la Communauté de Communes du Sundgau.

⇒ Les compétences qui n'étaient pas exercées par Saint-Louis Agglomération étaient exercées par 29 entités (8 syndicats et 21 communes).

Sur le plan budgétaire, les opérations relevant de la compétence de Saint-Louis Agglomération étaient reprises dans un seul budget annexe Eau – Régie (HT).

- ⇒ La loi NOTRe du 07/08/2015 rend obligatoire le transfert de la compétence Eau à Saint-Louis Agglomération à la date du 01/01/2020.
- ⇒ Par délibération du 23 janvier 2020, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a décidé de ne pas déléguer sa compétence aux Syndicats dont le périmètre est inclus en totalité sur son territoire. Le Préfet du Haut-Rhin a donc décidé de les dissoudre.

Cette dissolution ne concerne pas le SIAEP de Schlierbach regroupant 4 communes de SLA (Geispitzen, Landser, Schlierbach, Waltenheim) et 1 commune de la M2A (Dietwiller).

- ⇒ Au 1^{er} janvier 2020, l'exercice de la compétence Eau n'était donc plus exercée que par 2 entités :
 - Saint-Louis Agglomération
 - SIAEP de Schlierbach

- ⇒ A compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence Eau sur le territoire de Saint-Louis Agglomération a été exercée :
- Par DSP pour les communes relevant de l'ex Syndicat d'eau de Saint-Louis et environs (Saint-Louis, Huningue, Village-Neuf, Blotzheim et Hégenheim)
 - En régie pour 31 autres communes de SLA
 - En régie pour les 4 communes de SLA relevant du SIAEP de Schlierbach
- ⇒ La règlementation impose que les opérations comptables soient retracées dans des budgets annexes distincts pour les opérations relevant d'une DSP et celles relevant de la REGIE
- ⇒ Par délibération en date du 13 novembre 2019, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a donc créé :
- Un budget annexe « Eau – DSP » (budget TTC)
et maintenu
 - Un budget annexe « Eau – REGIE » (budget HT)
- ⇒ Au 1^{er} juillet 2020, les services Eau des communes de Hésingue et de Buschwiller ont été rattachés à la DSP.
- ⇒ Au 1^{er} janvier 2021, est intervenue la dissolution du SIAEP de Schlierbach et l'intégralité de la compétence Eau est donc exercée par Saint-Louis Agglomération sur ses 40 communes membres.
- Par DSP sur les 10 communes de l'ex CA3F
 - En régie sur les 30 autres communes de SLA

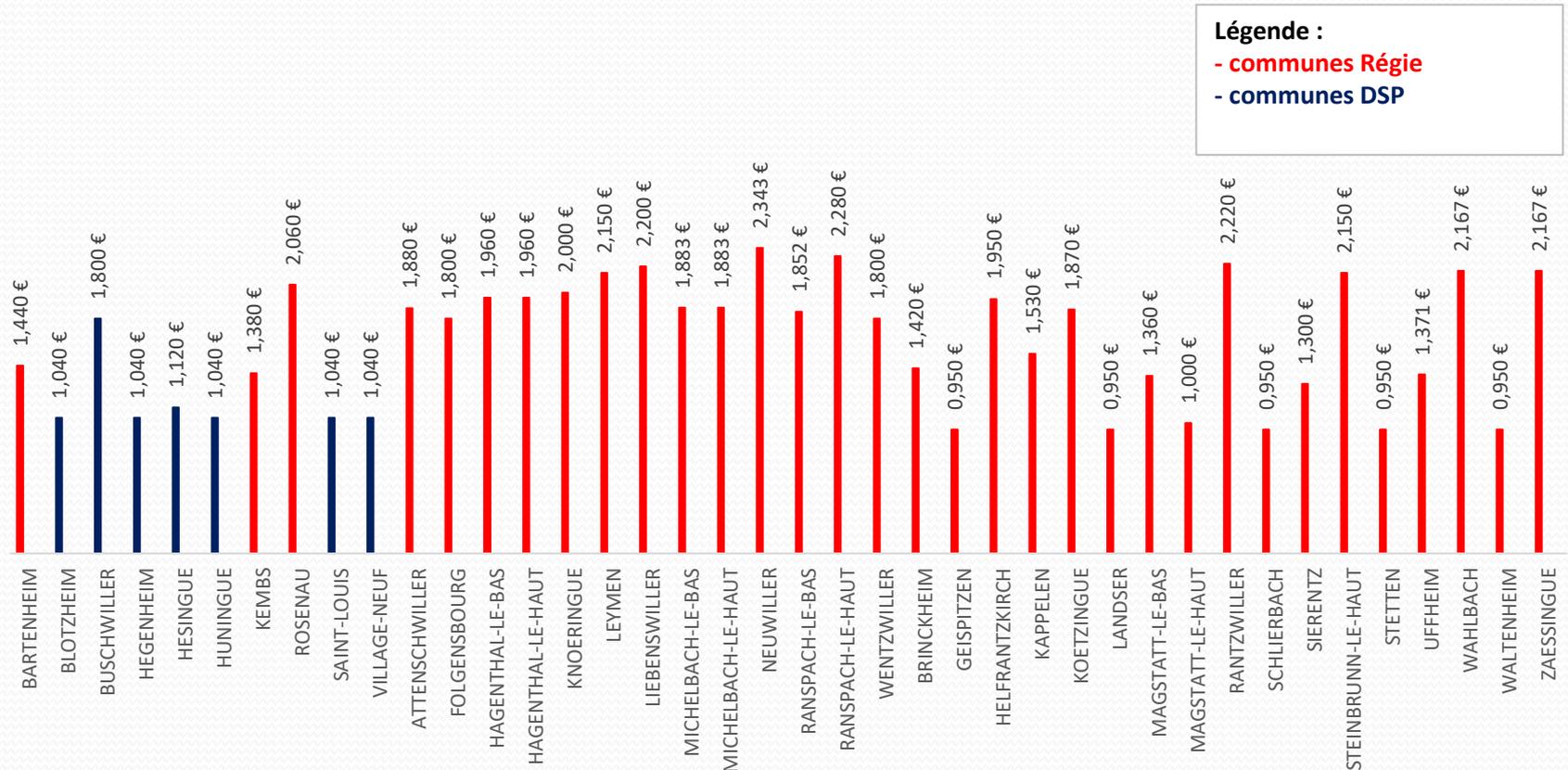
Il faut encore relever que Saint-Louis Agglomération intervient pour une période de 2 ans sur le réseau Eau de la Commune de Dietwiller dans le cadre d'une convention de prestation de service.

II. Les orientations budgétaires pour 2021

A. Les tarifs de l'eau

Les orientations budgétaires pour 2021 ont été bâties à tarification inchangée de l'Eau (HT et hors redevances agences) par rapport à 2020.

Comparaison tarifs eau potable (m3/HT hors redevances agences)



B. Budget AEP DSP (TTC)

1. Les recettes d'exploitation

Nature des dépenses	Orientations 2021	BP 2020	BP + BS 2020	CA Prévisionnel 2020
Vente de produits	1 100 000 €	910 000 €	1 010 000 €	1 017 024 €
Subventions d'exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles	1 100 000 €	910 000 €	1 010 000 €	1 017 024 €
Opérations de transfert entre sections	126 000 €	60 000 €	127 000 €	117 528 €
Total des recettes d'ordre	126 000 €	60 000 €	127 000 €	117 528 €
Excédent reporté	255 000 €	623 099 €	623 099 €	623 099 €
Total général	1 481 000 €	1 593 099 €	1 760 099 €	1 757 651 €

2. Les dépenses d'exploitation

Nature des dépenses	Orientations 2021	BP 2020	BP + BS 2020	CA Prévisionnel 2020
Charges à caractère général	186 000 €	131 500 €	156 500 €	92 211 €
Autres charges de gestion courante	0 €	52 000 €	52 000 €	41 715 €
Charges financières	50 000 €	48 000 €	48 000 €	40 764 €
Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles	236 000 €	231 500 €	256 500 €	174 690 €
Virement à la section d'investissement	905 000 €	1 011 600 €	1 236 600 €	-
Amortissements	340 000 €	350 000 €	267 000 €	256 676 €
Total des dépenses d'ordre	1 245 000 €	1 361 600 €	1 503 600 €	256 676 €
Total général	1 481 000 €	1 593 100 €	1 760 100 €	431 366 €

Observation :

Les frais de personnel du service imputés au budget principal 2021 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général pour un montant de 100 000 €

3. Les recettes d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2021
Subventions d'investissement	0 €
Emprunts	0 €
Dotations, fonds divers et réserves	1 070 000 €
Autres immobilisations financières	150 000 €
Opérations pour compte de tiers	0 €
Total des recettes réelles	1 220 000 €
Virement de la section d'exploitation	905 000 €
Dotations aux amortissements	340 000 €
Opérations patrimoniales	200 000 €
Total des recettes d'ordre	1 445 000 €
Excédent reporté	0 €
Restes à réaliser	0
Total général	2 665 000 €

4. Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2021
Immobilisations incorporelles	50 000 €
Immobilisations corporelles	535 000 €
Immobilisations en cours	453 000 €
Emprunts et dettes assimilées	133 000 €
Travaux pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles	1 171 000 €
Opérations de transfert entre sections	127 000 €
Opérations patrimoniales	200 000 €
Total des dépenses d'ordre	327 000 €
Déficit reporté	96 000 €
Restes à réaliser	1 071 000 €
Total général	2 665 000 €

5. La dette du budget annexe eau – DSP

5.1. Etat de la dette au 01/01/2021

L'encours de la dette relevant de ce budget annexe qui comprend 2 emprunts est égal à 1 909 344 €.

Le taux moyen de cette dette est égal à 2,08 %.

La durée de vie résiduelle de cette dette est égale à 18 ans et 2 mois.

La durée moyenne de cette dette est égale à 9 ans et 2 mois.

5.2. Structure de la dette par type de taux

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	1 909 344 €	100%	2,08%
Variable	0 €	0%	0%
Total	1 909 344 €	100%	2,08%

Les 2 emprunts sont des emprunts à taux fixes et sont donc considérés sous risque selon la charte de bonne conduite (Echelle Gissler).

En 2021, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour financer les investissements relevant de ce budget annexe.

5.3. Structure de la dette par établissements prêteurs

Prêteurs	Capital restant dû	% du CRD
Caisse d'épargne	1 401 844 €	73,42%
Crédit Mutuel	507 500 €	26,58%
TOTAL	1 909 344 €	100%

5.4. Dette par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	1 857 324 €	1 751 345 €	1 645 365 €	1 539 504 €	1 433 407 €	903 509 €
Capital payé sur la période	105 979 €	105 979 €	105 979 €	105 979 €	105 979 €	105 979 €
Intérêts payés sur la période	38 572 €	36 382 €	34 192 €	32 003 €	29 812 €	18 861 €
Taux moyen sur la période	2,06%	2,06%	2,06%	2,06%	2,06%	2,05%

C. Budget AEP Régie (HT)

1. Les recettes d'exploitation

Nature des dépenses	Orientations 2021	BP 2020	BP + BS 2020	CA Prévisionnel 2020
Vente de produits	4 143 000 €	4 215 000 €	4 765 000 €	3 459 538 €
Subventions d'exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres produits de gestion courante	15 000 €	1 000 €	22 000 €	75 237 €
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	8 €
Produits exceptionnels	74 000 €	0 €	1 228 814 €	1 225 786 €
Total des recettes réelles	4 232 000 €	4 216 000 €	6 015 814 €	4 760 569 €
Opérations de transfert entre sections	275 000 €	500 000 €	280 000 €	266 716 €
Total des recettes d'ordre	275 000 €	500 000 €	280 000 €	266 716 €
Excédent reporté	1 886 000 €	383 850 €	945 436 €	945 436 €
Total général	6 393 000 €	5 099 850 €	7 241 250 €	5 972 720 €

2. Les dépenses d'exploitation

Nature des dépenses	Orientations 2021	BP 2020	BP + BS 2020	CA Prévisionnel 2020
Charges à caractère général	3 515 000 €	3 109 500 €	4 153 454 €	2 932 724 €
Autres charges de gestion courante	5 000 €	5 000 €	5 000 €	4 987 €
Charges financières	74 000 €	82 300 €	82 300 €	75 094 €
Charges exceptionnelles	104 000 €	100 000 €	121 296 €	24 297 €
Total des dépenses réelles	3 698 000 €	3 296 800 €	4 362 050 €	3 037 102 €
Virement à la section d'investissement	1 654 000 €	503 050 €	1 814 200 €	-
Amortissements	1 041 000 €	1 300 000 €	1 065 000 €	1 049 232 €
Total des dépenses d'ordre	2 695 000 €	1 803 050 €	2 879 200 €	1 049 232 €
Total général	6 393 000 €	5 099 850 €	7 241 250 €	4 086 334 €

Observation :

Les frais de personnel du service imputés au budget général 2021 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général pour un montant de 610 000 €.

3. Les recettes d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2021
Subventions d'investissement	0 €
Emprunts	0 €
Dotations, fonds divers et réserves	74 000 €
Autres immobilisations financières	0 €
Opérations pour compte de tiers	0 €
Total des recettes réelles	74 000 €
Virement de la section d'exploitation	1 654 000 €
Dotations aux amortissements	1 041 000 €
Opérations patrimoniales	123 000 €
Total des recettes d'ordre	2 818 000 €
Excédent reporté	2 098 000 €
Restes à réaliser	-
Total général	4 990 000 €

4. Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2021
Immobilisations incorporelles	3 000 €
Immobilisations corporelles	50 000 €
Immobilisations en cours	1 199 000 €
Emprunts et dettes assimilées	2 125 000 €
Travaux pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles	3 648 000 €
Opérations de transfert entre sections	275 000 €
Opérations patrimoniales	123 000 €
Total des dépenses d'ordre	398 000€
Déficit reporté	-
Restes à réaliser	944 000 €
Total général	4 990 000 €

5. La dette du budget annexe eau – régie

5.1. Etat de la dette au 01/01/2021

L'encours de la dette relevant de ce budget annexe qui comprend 26 emprunts est égal à 4 504 493 €.

Le taux moyen de cette dette est égal à 1,56 %.

La durée de vie résiduelle de cette dette est égale à 20 ans et 2 mois.

La durée moyenne de cette dette est égale à 10 ans et 6 mois.

5.2. Structure de la dette par type de taux

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	3 938 092 €	87,43%	1,65%
Variable	0 €	0%	0%
Livret A	566 401 €	12,57%	0,92%
Total	4 504 493 €	100%	1,56%

Tous les emprunts sont des emprunts à taux fixes ou indexés sur le livret A et sont donc considérés sous risque selon la charte de bonne conduite (Echelle Gissler).

En 2021, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour financer les investissements relevant de ce budget annexe.

5.3. Structure de la dette par établissements prêteurs

Prêteurs	Capital restant dû	% du CRD
Crédit mutuel	1 887 224 €	42,19%
SFIL CAFFIL	1 450 000 €	32,19%
Caisse d'épargne	924 615 €	20,53%
Crédit Agricole	188 762 €	4,19%
Agence de l'eau	43 892 €	0,97%
Ensemble	4 494 493 €	100%

5.4. Dette par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	4 375 138 €	4 093 952 €	3 818 784 €	3 541 533 €	3 281 056 €	2 223 922 €
Capital payé sur la période	285 632 €	276 017 €	275 707 €	276 527 €	239 074 €	198 680 €
Intérêts payés sur la période	68 188 €	62 213 €	56 587 €	50 877 €	45 613 €	29 632 €
Taux moyen sur la période	1,53%	1,50%	1,46%	1,41%	1,36%	1,31%

LE BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

A. Les orientations générales et la Dette

- ⇒ Ce budget porte sur la collecte et le traitement des déchets ménagers dans les 13 communes de l'ex Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.
Il est financé par la Redevance des Ordures Ménagères.
- ⇒ Cette redevance comprend une part fixe de 158,70 € et une part variable qui est fonction du volume des bacs :
 - 60,26 € pour un bac de 80 L
 - 90,39 € pour un bac de 120 L
 - 180,78 € pour un bac de 240 L
 - 256,11 € pour un bac de 340 L
 - 580,00 € pour un bac de 770 L
- ⇒ En 2021, il n'est pas prévu de revaloriser ces redevances.
- ⇒ En 2022 au plus tard, il faudra finaliser la réflexion sur l'harmonisation de la fiscalité dans le domaine des déchets ménagers :

Taxe ou Redevance

- ⇒ Les dépenses et recettes d'exploitation prévisionnelles pour 2021 sont évaluées à **1 490 000 €** contre 1 333 700 € au BP 2020.
- ⇒ Les dépenses et recettes d'investissement prévisionnelles pour 2021 sont évaluées à **382 000 €**.

La dette du service comprend un seul emprunt souscrit auprès de la CDC en 2009 au taux fixe de 4,47 %.

Le capital restant dû au 01/01/2021 est égal à **70 320€**.

La durée résiduelle du prêt est égale à **8 ans et 1 mois**.

La durée de vie moyenne est égale à 4 ans et 9 mois.

En 2021 il n'est pas prévue de recourir à l'emprunt pour financer les investissements relevant de ce budget annexe.

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	64 356 €	57 572 €	50 484 €	43 078 €	35 344 €	0 €
Capital payé sur la période	6 518 €	6 809 €	7 114 €	7 432€	7 764 €	-
Intérêts payés sur la période	3 143 €	2 852 €	2 548 €	2 230 €	1 897 €	-
Taux moyen sur la période	4,46%	4,46%	4,46%	4,46%	4,46%	-

B. Les recettes d'exploitation

Nature des recettes	Orientations 2021	BP 2020	BP + BS 2020	CA prévisionnel 2020
Vente de produits fabriqués	1 148 000 €	1 132 614 €	1 102 614 €	1 188 150 €
Subventions d'exploitation	160 000 €	150 000 €	150 000 €	157 344 €
Produits exceptionnels	-	-	-	703 €
Total des recettes réelles	1 308 000 €	1 282 614 €	1 252 614 €	1 346 197 €
Opérations d'ordre entre sections	20 000 €	21 500 €	21 500 €	19 945 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre	20 000 €	21 500 €	21 500 €	19 945 €
Excédent reporté	162 000 €	29 586 €	29 586 €	29 586 €
TOTAL GENERAL	1 490 000 €	1 333 700 €	1 303 700 €	1 395 728 €

C. Les dépenses d'exploitation

Nature des dépenses	Orientations 2021	BP 2020	BP + BS 2020	CA prévisionnel 2020
Charges à caractère général	1 227 000 €	1 223 300 €	1 193 300 €	1 135 767 €
Autres charges des gestion courante	55 000 €	15 500 €	10 500 €	7 741 €
Charges financières	7 000 €	6 400 €	6 400 €	3 166 €
Charges exceptionnelles	15 000 €	5 500 €	10 500 €	7 261 €
Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses réelles	1 304 000 €	1 250 700 €	1 220 700 €	1 153 935 €
Virement à la section d'investissement	121 000 €	-	-	-
Dotations aux amortissement	65 000 €	83 000 €	83 000 €	80 054 €
Total des dépenses d'ordre	186 000 €	83 000 €	83 000 €	80 054 €
Déficit antérieur	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 490 000 €	1 333 700 €	1 303 700 €	1 233 989 €

Observation :

Les frais de personnel du service imputés au budget principal 2021 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général pour un montant de 177 000 €

D. Les recettes d'investissement

Nature des recettes	Orientations 2021	Commentaires
Dotations, fonds divers et recettes	0 €	
Emprunts	0 €	
Virement de la section de fonctionnement	121 000 €	
Amortissements et opérations patrimoniales	71 000 €	
Excédent d'investissement reporté	190 000 €	
Restes à réaliser	0 €	
TOTAL GENERAL	382 000 €	

E. Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2021	Commentaires
Emprunts et dettes assimilées	7 000 €	
Immobilisations incorporelles et corporelles	227 000 €	
Immobilisations en cours	0 €	
Dépenses imprévues	0 €	
Opérations d'ordre entre sections	21 000 €	
Opérations patrimoniales	6 000 €	
Restes à réaliser	121 000 €	
TOTAL GENERAL	382 000 €	

LE BUDGET ANNEXE DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES

A. Les orientations générales et la dette

Le budget est établi en valeur HT.

- Les dépenses et recettes d'exploitation prévisionnelles pour 2021 s'équilibrent à 288 000 €
- Les dépenses et recettes d'investissement prévisionnelles pour 2021 s'équilibrent à 217 000 € étant entendu que les travaux d'extension de la pépinière sont achevés.
- L'encours de la dette au 01/01/2021 est égal à 252 590 € et correspond à un seul emprunt au taux fixe de 3,34 % souscrit auprès de la Caisse d'Epargne. Sa durée de vie résiduelle est égale à 7 ans et 4 mois. La durée de vie moyenne s'établit à 3 ans et 11 mois.

En 2021 il n'est pas prévue de recourir à l'emprunt pour financer les investissements relevant de ce budget annexe.

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	238 668 €	208 011 €	176 330 €	143 632 €	109 757 €	0 €
Capital payé sur la période	30 192 €	31 200 €	32 243 €	33 320 €	34 433 €	-
Intérêts payés sur la période	7 964 €	6 956 €	5 913 €	4 836 €	3 723 €	-
Taux moyen sur la période	3,29%	3,29%	3,29%	3,29%	3,30 %	-

B. Les recettes d'exploitation

Nature des recettes	Orientations 2021	BP 2020	BP + BS 2020	CA prévisionnel 2020
Vente de produits, prestations	6 000 €	6 500 €	6 500 €	4 645 €
Autres produits de gestion courante	70 000 €	75 000 €	62 000 €	64 318 €
Produits exceptionnels	133 000 €	136 900 €	170 400 €	154 184 €
Total des recettes réelles	209 000 €	218 400 €	238 900 €	224 147 €
Opérations d'ordre entre sections	40 000 €	43 000 €	43 000 €	38 880 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre	40 000 €	43 000 €	43 000 €	38 880 €
Excédent reporté	39 000 €	49 100 €	49 100 €	49 149 €
TOTAL GENERAL	288 000 €	310 500 €	331 000 €	311 176 €

C. Les dépenses d'exploitation

Nature des dépenses	Orientations 2021	BP 2020	BP + BS 2020	CA prévisionnel 2020
Dépenses à caractère général	179 000 €	184 655 €	184 655 €	142 273 €
Autres charges des gestion courante	-	-	-	-
Charges financières	9 000 €	9 000 €	9 000 €	8 941 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	2 000 €	22 500 €	20 666 €
Total des dépenses réelles	189 000 €	195 655 €	216 155 €	171 880 €
Virement à la section d'investissement	23 000 €	38 845 €	38 845 €	-
Dotations aux amortissements	76 000 €	76 000 €	76 000 €	74 629 €
Total des dépenses d'ordre	99 000 €	114 845 €	114 845 €	74 629 €
Déficit reporté	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	288 000 €	310 500 €	331 000 €	246 509 €

Observation :

Les frais de personnel du service imputés au budget principal 2021 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général pour un montant de 89 000 €.

D. Les recettes d'investissement

Nature des recettes	Orientations 2021
Dotations, fonds divers et réserves	25 000 €
Subventions d'investissement	-
Emprunts	0 €
Cautions à recevoir	1 000 €
Virement de la section d'exploitation	23 000 €
Amortissements	76 000 €
Excédent d'investissement n-1	0 €
Restes à réaliser	92 000 €
TOTAL GENERAL	217 000 €

E. Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2020
Amortissement de subventions	40 000 €
Emprunts et dettes assimilées	31 000 €
Immobilisations incorporelles et corporelles	30 000 €
Restes à réaliser n-1	73 000 €
Déficit d'investissement n-1	43 000 €
TOTAL GENERAL	217 000 €

LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE D'ATTENSCHWILLER

- Les orientations générales pour 2021

La zone d'activité économique à Attenschwiller a été aménagée par l'ex Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

Elle a été reprise par Saint-Louis Agglomération dans le cadre de la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2017, entre la CA des 3 Frontières, la CC du Pays de Sierentz et la CC de la Porte du Sundgau.

A cette date, les travaux d'aménagement étaient réalisés à 100 %.

Au 1^{er} janvier 2021, les lots 9 (17,33 ares), 4 (21 ares), 5 (38 ares) et une parcelle de 31,39 ares comprise dans le périmètre de la zone d'activité rachetée à la Société Bubendorff en 2019, soit une emprise globale de 107,73 ares, sont encore disponibles.

Leur valeur de commercialisation est évaluée à 323 190 € HT, sur la base d'un prix de 3 000 € HT l'are.

Sur le plan budgétaire, au 31/12/2020, l'opération dégage un excédent global de 86 333,99 €.

L'encours de la dette est nul au 1^{er} janvier 2021.

Le service communautaire du développement économique a des contacts pour la commercialisation des lots 9,4 et 5 encore disponibles et la vente de la parcelle de 31,39 ares rachetée à la société Bubendorff devrait intervenir en 2021 pour un montant de 94 170 € HT.

LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU TECHNOPARC

- **Faits marquants en 2020 et les orientations générales pour 2021**

Le budget annexe de la zone d'activité du Technoparc a été créé par délibération du Conseil de Communauté du 25 novembre 2018 avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Les travaux d'aménagement de la zone d'activité ont démarré au courant du 1^{er} trimestre 2019 et se sont poursuivis en 2020. Ils sont en voie d'achèvement.

Le montant des dépenses portant sur les acquisitions foncières, les études et travaux réalisés au courant de l'année 2020 est égal à 1 321 619 €.

En 2019, un terrain de 927,18 ares a été cédé à la Société STERLING pour un montant global de 3 608 840 € HT.

En 2020 un terrain de 153,84 ares a été cédé à la Société Europroduction pour un montant global de 615 360 € et un terrain de 16,87 ares a été cédé à la Société Priméo au prix de 67 480 €.

Au 31/12/2020, l'excédent global dégagé sur le budget annexe s'établit à 673 622,90 €, soit un excédent en section de fonctionnement de 1 903 787,78 € et un déficit en section d'investissement de 1 230 164,88 €.

Au 31/12/2020 le budget annexe n'est grevé d'aucun emprunt.

La société Europroduction a posé une option pour un terrain de 37,31 ares.

Reste disponible un terrain de 218,97 ares pour lequel plusieurs sociétés ont manifesté leur intérêt.

RAPPORT RESSOURCES HUMAINES

- Evolution de la Fonction Publique Territoriale

Cette évolution sera marquée en 2021 par :

- la mise en œuvre de mesures programmées :
 - Finalisation de la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) : revalorisation de la catégorie C et restructuration de certains cadres d'emplois de catégorie A, dont les éducateurs de jeunes enfants
 - Revalorisation de l'indemnité compensatrice de hausse de la CSG
 - L'instauration d'une indemnité de fin de contrat pour certains CDD d'une durée inférieure à un an, dont notamment ceux signés dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité
 - L'élaboration d'un plan d'action pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour toutes les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants
 - L'adoption de lignes directrices de gestion fixant les enjeux et la stratégie de la politique RH applicables à compter du 1^{er} janvier 2021

- La poursuite de la mise en œuvre du transfert des compétences et de la réorganisation des services :
 - Finalisation de la réorganisation-extension de la direction assainissement, eau potable et eaux pluviales urbaines à travers le renforcement en moyens humains
 - Constitution d'une direction de la mutualisation et de la proximité à travers la création d'un poste de chargé de mission mutualisation et la création d'un Espace France Services
 - Affirmation d'une stratégie agricole territoriale dans le cadre de la vision d'avenir 2030 et déploiement d'une direction de développement rural
 - Consolidation des choix organisationnels opérés durant l'année écoulée

• Structure des effectifs et évolutions prévisionnelles

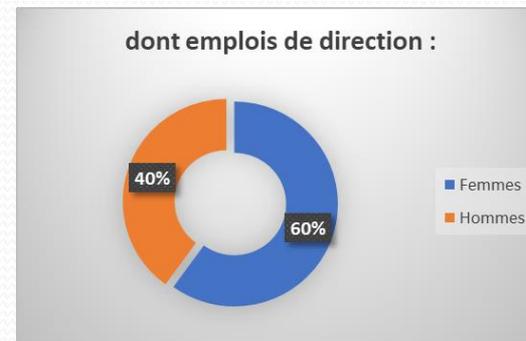
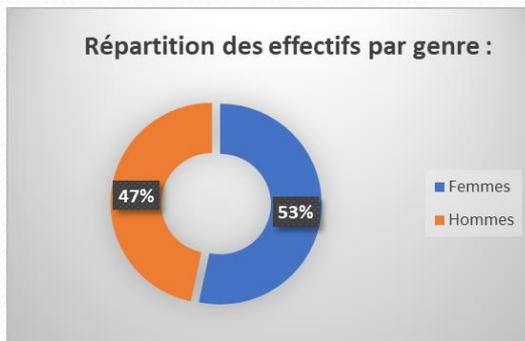
Effectif BP 2017	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	21	3	11,41%	6	2	2	40,00%
B	28	7	15,22%	6	1	2	40,00%
C	131	24	71,20%	3	1	1	
TOTAL	184			15			
Effectif BP 2018	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	22	3	11,52%	6	2	2	33,33%
B	28	8	14,66%	8	1	2	44,44%
C	138	28	72,25%	4	1	1	22,22%
TOTAL	191			18			
Effectif BP 2019	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	23	4	11,56%	9	4	2	45,00%
B	32	8	16,08%	10	2	2	50,00%
C	144	30	72,36%	1	1	1	5,00%
TOTAL	199			20			
Effectif BP 2020	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	29	6	13,30%	16	4	2	69,57%
B	29	5	13,30%	6	0	0	26,09%
C	160	39	73,39%	1	1	1	4,35%
TOTAL	218			23			
Effectif BP 2021	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	32	8	13,91%	17	4	4	73,91%
B	30	7	13,04%	6	0	0	26,09%
C	168	36	73,04%	0	0	0	0,00%
TOTAL	230			23			

- La structure des effectifs de Saint-Louis Agglomération reste similaire à celle constatée au niveau national dans la Fonction Publique Territoriale :
 - La catégorie C représente les $\frac{3}{4}$ des effectifs (73 %), principalement dans la filière technique et administrative
 - Les catégories B et A représentent $\frac{1}{4}$ des effectifs

- La part des non titulaires sur emplois permanents (9 % des effectifs) reste stable et inférieure à la moyenne nationale (19 %)

1. Emplois permanents

	Effectif total	Effectif total en ETP
Titulaires / stagiaires	230 (90,90%)	216,93
- <i>dont hommes</i>	109	107,40
- <i>dont femmes</i>	121	109,53
Contractuels	23 (9,10%)	22,49
- <i>dont hommes</i>	9	9
- <i>dont femmes</i>	14	13,49
Total	253 (100%)	239,42



2. Emplois non permanents

- Nombre de postes maximum autorisé : 97 postes

Conditions d'emploi : besoin saisonnier et accroissement temporaire d'activité

Principaux services concernés : sport (Centre Nautique, Piscine couverte, Cosec), Déchets Ménagers (collecte et déchetteries), patrimoine, petite enfance.

Principaux emplois concernés : maîtres-nageurs sauveteurs, agents de collecte, agents de déchetterie, conducteurs de véhicules poids-lourds, agents de maintenance, agents de nettoyage, agents d'accueil et de caisse, agents administratifs, auxiliaires de puériculture.

- Apprentis : 4 (dont 1 recruté en direct + 3 par convention avec le groupement d'employeur des professions du sport, des loisirs et de l'animation)

3. Travailleurs handicapés

7,51% de l'effectif total au 1^{er} janvier 2021, soit 19 agents.

Répartition par catégorie : catégorie A : 2 / catégorie B : 1 / Catégorie C : 16

Répartition par sexe : 6 femmes / 13 hommes

- Dépenses de personnel

Les charges de personnel constituent le 3ème poste de dépenses de fonctionnement pour Saint-Louis Agglomération.

Pour le personnel titulaire, les charges se décomposent en :

Traitement Brut Indiciaire :	5 111 000 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	63 000 €
Primes et indemnités :	1 668 000 €
Heures supplémentaires :	215 000 €
Charges patronales :	2 973 000 €

A ce stade, nous projetons une évolution de 600 000€ (soit + 4,68 % par rapport au budget 2020) qui comprend notamment :

- l'impact de la finalisation du transfert des compétences eau et assainissement nécessitant un renforcement des moyens humains (+175 000€)
- le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement des carrières des agents ainsi que la finalisation de la mise en œuvre du Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) : revalorisation des grilles indiciaires des catégories A et C
- L'impact en année pleine des créations de postes ainsi que les différés de recrutements actés en 2020 (+265 000€)
- le renforcement de certains services fonctionnels : direction des affaires juridiques, mutualisation, espace France Services ; et opérationnels : collecte des déchets ménagers, petite enfance, développement rural (+160 000€).

- **Avantages en nature**

3 agents bénéficient de logements par nécessité absolue de service considérés comme « avantage en nature », ces derniers étant concédés à titre gratuit. Les emplois concernés ont été listés par délibération et ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique Local. Sont concernés :

- un emploi de chargé de l'entretien et du gardiennage du Cosec de Village-Neuf
- un emploi de chargé de l'entretien et de la maintenance des installations de la Piscine couverte
- un emploi de chargé de la sécurité et de la sûreté du Centre Technique.

- Le temps de travail

La durée légale hebdomadaire du travail est de 35 heures dans la Fonction Publique.

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de 1 607 heures (hors journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et application du droit local pour les journées du Vendredi Saint et du 26 décembre).

Saint-Louis Agglomération a harmonisé les modalités d'aménagement et de gestion du temps de travail le 1^{er} janvier 2017, et procèdera à une mise à jour de son protocole d'accord après publication de l'ensemble des décrets d'application relatifs à la mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction Publique adoptée le 6 août 2019.

Pour l'heure, la collectivité a déterminé plusieurs cycles de travail adaptés aux besoins de ses services :

- **Standard** : sur la base de 39 heures réparties sur 5 ou 6 jours avec RTT ou de 35 heures sur 4 ou 5 jours sans RTT
- **Annualisé** : sur la base annualisée réglementaire de 1 607 heures (hors journée de solidarité et droit local) pour les agents travaillant suivant un rythme aléatoire en raison de la fluctuation de l'activité
- **Spécifique** : cycles liés à de fortes sujétions selon la nature des missions et notamment en cas de travail de nuit, de dimanche ou en équipes par alternance et/ou modulation importante des plannings de travail